

Direction  
de la Voie.

DC.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

LIGNE 162 : NAMUR - STERPENICH. RECONSTRUCTION DU PASSAGE  
INFERIEUR, CUMULEE 62.710, SUR L'AVENUE DU PRINCE ALBERT A  
NAMUR, ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT ADJACENT.

Le pont précité, qui livrait passage aux lignes 154 et 162, a été détruit par bombardement aérien en mai 1944.

La partie du pont supportant la ligne 154 (Namur - Givet) a été achevée en mars 1949. Actuellement cette partie reconstruite de l'ouvrage est empruntée pour le trafic de la ligne 162 (Namur - Sterpenich).

Après reconstruction du pont de Luxembourg, dont les travaux sont en cours, le passage au-dessus de la Meuse sera assuré au moyen de 4 voies.

Il s'indique, dès lors, de rétablir également la circulation à quadruple voie sur le passage de l'avenue du Prince Albert.

A cet effet, il y a lieu de reconstruire la culée côté Arlon, 2 piles intermédiaires et 3 tabliers.

Le projet des travaux précités prévoit la mise en oeuvre de poutrelles enrobées de béton. Ces poutrelles seront fournies par la Société et proviendront de nos dépôts. Quant aux piles et culées du pont, leur reconstruction a été étudiée avec parements en moellons de telle façon que les maçonneries s'harmonisent avec celles situées sous les voies actuellement en service.

La dépense pour l'entreprise est estimée à 4.040.710 frs. Elle est prévue au poste n° 9.070.047 du programme Reconstruction - travaux reportés.

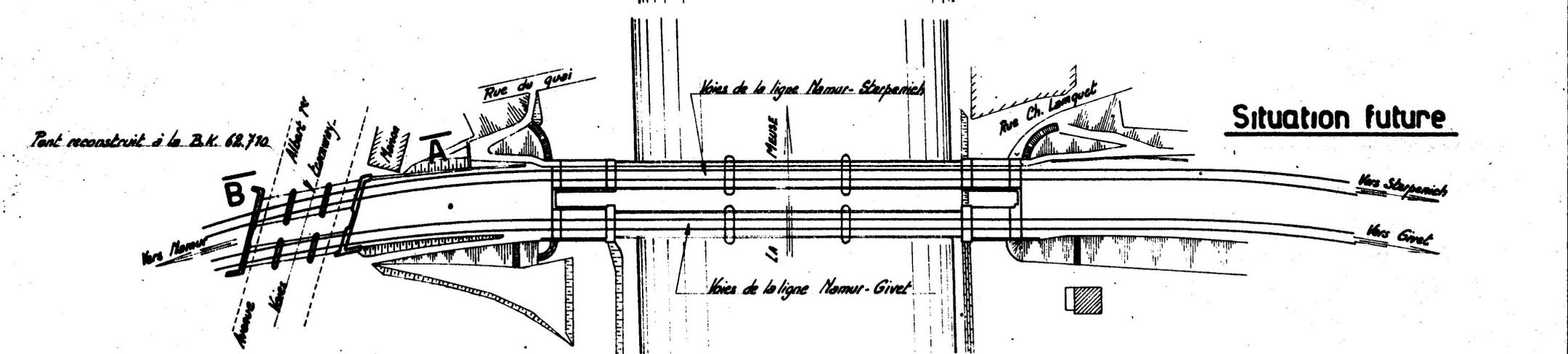
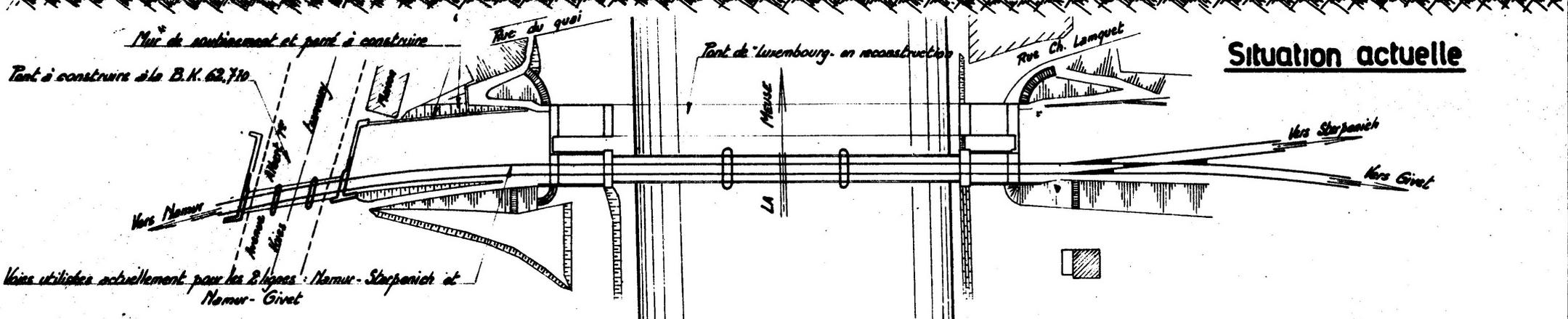
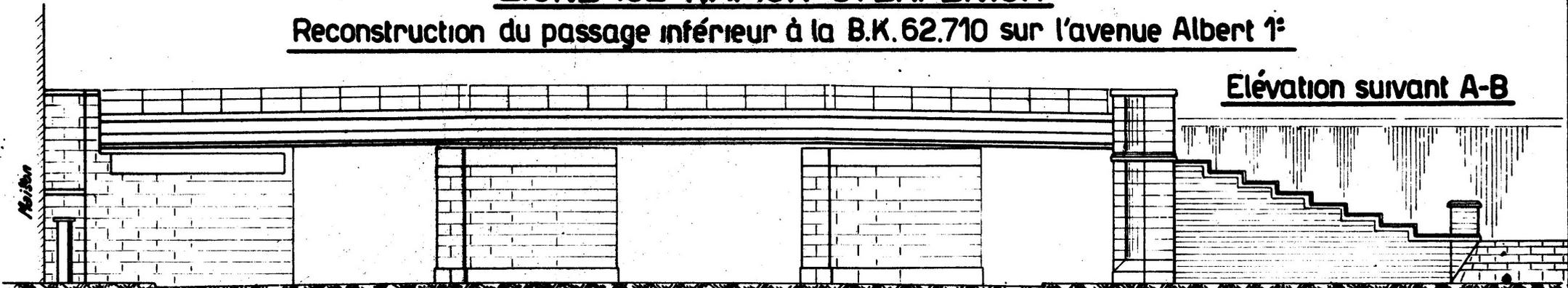
La Direction prie le Comité Permanent d'autoriser la mise en adjudication publique des travaux précités.

**(B)**

# LIGNE 162 NAMUR-STERPENICH

## Reconstruction du passage inférieur à la B.K. 62.710 sur l'avenue Albert 1<sup>er</sup>

Élévation suivant A-B



02.65.15-1-501.1013